

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



Point 5 de l'ordre du jour

CX/PR 10/42/3-Add. 1  
Mars 2010

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

### Quarante-deuxième session

Xian, Chine, 19 – 24 avril 2010

**COMMENTAIRES sur l'avant-projet et le projet de Limite Maximale de Résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale aux étapes 6 et 3, soumis par l'Australie, le Brésil, le Canada, Cuba et les États-Unis d'Amérique**

#### ÉTAPES DE LA PROCÉDURE CODEX DU CCPR

- Étape 1            Recommandation de composés à examiner en priorité par le CCPR, impliquant le Groupe de travail ad hoc sur les priorité
- Étape 2            Première évaluation du composé par la réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides ; estimation d'une DJA et de LMR (avant-projet de LMR ou projet de LMR Codex)
- Étape 3            Soumission de projets de LMR Codex aux gouvernements pour un première demande de commentaires
- Étape 4            Première discussion des projets de LMR par le CCPR à la lumière des commentaires reçus
- Étape 5            Soumission, pour examen, des projets de LMR Codex à la Commission du CODEX Alimentarius à la lumière de la discussion du CCPR
- Étape 6            Soumission des projets de LMR Codex aux gouvernements pour une deuxième demande de commentaires
- Étape 7            Discussion finale des projets de LMR Codex par le CCPR à la lumière des commentaires reçus
- Étape 8            Examen par la CCA en vue de l'adoption des projets en tant que LMR Codex (CXL)
- Étape 5/8           Les projets de LMR Codex sont soumis à la Commission à l'étape 5 ; aucune objection ne semblant exister, d'autres discussions sont superflues aux étapes 6 et 7 ; l'omission de ces étapes est recommandée à la Commission.

Niveaux de directives (GL) n'avancera pas au delà de l'étape 4 de la procédure.

## GENERAL

### **Cuba**

Cuba approuve le document cl09\_33e 15.

### **États-Unis**

#### A. Transparence

Les efforts continus de la JMPR visant à rendre transparente la façon dont elle dérive les LMR recommandées sont appréciés. Par exemple l'explication sur fenbuconazole/myrtille est claire et compréhensible. Le niveau maximum de résidus dérivé estimé à partir du calculateur NAFTA était de 0,4 mg/kg Règle (95/99 et 95<sup>ème</sup> moyenne UCL). La JMPR a estimé une valeur supérieure à 0,5 mg/kg et fourni l'explication suivante « le taux d'application maximum dans l'essai était de 25% inférieur à celui spécifié dans la BPA maximum correspondante. La réunion a estimé que l'estimation dérivée de l'utilisation du calculateur peut ne pas convenir à tous les usages du fenbuconazole avec les myrtilles et est convenue que la recommandation d'un niveau supérieur de résidu était garanti. »

Néanmoins il reste une certaine inégalité dans les efforts, par exemple en ce qui concerne l'explication pour haloxyfop/pois, celle-ci n'est pas claire. Pour haloxyfop/pois, la JMPR a estimé 1, fondé sur les résultats de 16 essais. Le calculateur rapporte une estimation de 1,8 (arrondi à 2). La JMPR explique que la valeur calculateur « apparaît être plus élevée que nécessaire. » Il ne s'agit pas là d'une explication raisonnable, en particulier parce que la JMPR a déclaré à plusieurs reprises que le calcul NAFTA fonctionne très bien au-dessus de 15 données. Le niveau de résidu le plus élevé était de 0,75 mg/kg, donc 2mg/kg semble plausible, et la raison subjective pour son rejet n'est pas appropriée. Dans un autre exemple avec fluopicolide/légumes-fruits (donnée piment), la JMPR a sélectionné 1 mg/kg de plus que la recommandation du calculateur de 0,8 mg/kg fondée sur l'étude de « données initiale de dépôt de résidu ». Il serait utile de disposer d'explications plus détaillées pour mieux comprendre ce qui est écrit.

En ce qui concerne l'utilisation du calculateur de LMR il semble encore qu'il y ait un manque de reconnaissance de l'importance de l'utilisation d'un outil approuvé comme auxiliaire potentiel pouvant contribuer aux effets d'harmonisation des LMR. Par exemple, le calculateur NAFTA a été développé en conséquence de l'expérience de révisions conjointes de NAFTA pour lesquelles différents chimistes en résidus arrivaient souvent à des projets de LMR différents (un au Canada et un aux États-Unis), lors de l'examen de données qui étaient exactement les mêmes. Après beaucoup de travail en vue de se mettre d'accord sur un calculateur et sur les instructions connexes pour le développement de recommandations de LMR, le calculateur a fourni un outil en vue de contribuer aux efforts d'harmonisation – non pas parce qu'il impose un résultat mais parce qu'il propose un point de départ et une présomption selon laquelle sauf bonne raison de ne pas utiliser le résultat du calculateur, le résultat peut être utilisé. Au cas où il n'est pas utilisé, la raison en est documentée afin que tous puissent connaître le pourquoi et le comprendre.

Le point de vue de la JMPR semble être que l'outil n'est pas un point de départ à utiliser à moins qu'il n'y ait une bonne raison pour ne pas le faire (un point de vue qui pourrait contribuer aux efforts en vue d'une harmonisation mondiale), mais serait plutôt une mise à l'épreuve en vue de recommander la LMR qu'elle entendait de toute façon recommander. Alors que nous croyons que cette approche soit contreproductive à l'esprit d'harmonisation, il faut remarquer que dans de nombreux cas, la LMR recommandée par la JMPR est la même que celle recommandée par le calculateur, en tous cas, il y a maintenant une explication plus détaillée des raisons sur lesquelles se fondent les recommandations de la JMPR. Ces informations sont très utiles aux autres autorités concernées lorsqu'elles étudient la LMR la plus appropriée à leur situation et est très utile au gestionnaires de risques du CCPR qui peuvent maintenant clairement comprendre le fondement des recommandations de la JMPR. Encore une fois, les États-Unis apprécient fortement l'effort qui a été fait et prévoit que ce niveau d'efforts continuera et sera accru lors des futures réunions de la JMPR.

### **Brésil**

Le Brésil appuie les recommandations de la JMPR et l'informe que quelques LMR sont différentes en raison des BPA nationales et des évaluations de risques effectuées par les autorités brésiliennes conformément à la législation actuelle.

### Carbaryl (8)

#### **Australie**

Se fondant sur les calculs d'ingestion de la JMPR 2002, l'Australie n'appuie par l'avancement au-delà de l'étape 6 de la LMR pour les cerises, alors que des nouvelles données pour les cerises sont soumises à la JMPR (par. 62 ALINORM 09/32/24).

### Paraquat (057)

#### **Australie**

L'Australie appuie l'avancement à l'étape 5/8 des LMR pour le riz, la paille et le fourrage de riz secs.

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, DrfA et aux recommandations de LMR de la JMPR

Le Canada a terminé sa réévaluation du carbaryl et demande d'autres données/informations de la part des parties intéressées. Pour de plus amples informations veuillez consulter le site Internet Santé Canada : .

([http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/\\_prvd2009-14/carbaryl-eng.php](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/_prvd2009-14/carbaryl-eng.php))

#### **États-Unis**

Pas de commentaire.

### Chlorothalonil (081)

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de la JMPR pour les DJA et DrfA pour le métabolite majeur et parent (4-Hydroxy-2,5,6-trichloroisophthalonitrile).

### Chlorpyrifos-méthyle (090)

#### **Australie**

Se fondant sur les calculs d'ingestion à long terme de la JMPR 2009, l'Australie n'appuie pas l'avancement des recommandations de la JMPR. Cependant, l'Australie remarque que les préoccupations en matière d'ingestion à long terme identifiées par la JMPR 2009 peuvent être résolues si des BPA alternatives étaient rendues disponibles. L'Australie suggère que le CCPR demande aux pays de soumettre des BPA alternatives pour un usage critique, p. ex. une BPA idéale qui se limite au blé et à l'orge.

L'Australie remarque également que le composé était en réévaluation par la JMPR 2009 et suggère dès lors que le CCPR supprime les précédentes recommandations de LMR pour l'orge, l'avoine et le riz actuellement à l'étape 7 et retienne les nouvelles recommandations de la JMPR 2009 à l'étape 5, en attendant la révision par la JMPR de BPA alternatives.

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA et DrfA ni aux LMR recommandées par la JMPR, cependant le Canada a révisé ses LMR pour la pomme, le raisin et la tomate à 0,01 ppm se fondant sur un modèle d'usage canadien révisé. Pour de plus amples informations veuillez consulter le site Internet Santé Canada :

([http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/\\_pacr2003-03/index-eng.php](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/_pacr2003-03/index-eng.php))

#### **États-Unis**

La définition des États-Unis pour les produits végétaux et les animaux d'élevage n'est pas harmonisée avec celle de la JMPR. La définition de la JMPR est uniquement chlorpyrifos-méthyle, alors que la définition des États-Unis est chlorpyrifos-méthyle et 3,5,6-trichloro-2-pyridinol (40CFR180.419). Les États-Unis notent que les projets de LMR (Po) pour l'orge et le blé sont substantiellement inférieures aux tolérances des États-Unis ; cette situation est à l'examen et peut conduire à l'avenir à une demande d'examen de données supplémentaire par la JMPR.

### Methomyl (94)

#### **Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR pour la pomme à l'étape 8

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection à la LMR recommandée par la JMPR

Le Canada a effectué une évaluation préliminaire fondée sur les données et informations révisées. Les évaluations préliminaires ont identifié des risques potentiels pour la population générale en raison d'exposition alimentaire et eau potable ainsi qu'à l'environnement. Le Canada demande d'autres informations de la part des parties prenantes pour compléter et estimer les évaluations de risques et proposer une action en matière de réglementation. Pour de plus amples informations veuillez consulter le site internet Santé Canada : ([http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/\\_rev2009-02/index-eng.php](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/_rev2009-02/index-eng.php))

#### **ÉTATS-UNIS**

L'avancement de la LMR pour la pomme est appuyée, vu l'analyse de la JMPR 2009 (Considérations générale 3.6) Les États-Unis ont une tolérance de 1 ppm pour la pomme.

### Carbofuran (096)

#### **Australie**

La JMPR 2009 a réexaminé les données et les estimations d'ingestion à court terme associées aux recommandations de LMR de la mandarine, des oranges douces et amères et de la banane. L'Australie note que l'examen de BPA alternatives pour les agrumes par la JMPR a permis la recommandation de LMR résolvant les préoccupations d'ingestion et suggère dès lors la suppression à l'étape 7 des LMR pour la mandarine et les oranges douce et amère et l'avancement des recommandations de la JMPR 2009 à l'étape 8 pour les agrumes.

Un affinement de l'estimation d'ingestion à court terme pour la banane par le JMPR 2009, n'a pas conduit à des estimations inférieures à la DrfA dans le cas d'enfants. L'Australie appuie la suppression de la recommandation de LMR pour la banane.

#### **Canada**

Le Canada propose une suppression progressive des produits carbofuran et la révocation de toutes les LMR. Une évaluation des informations scientifiques disponibles a permis de constater que sous les conditions d'usage actuelles, les produits carbofuran présentent un risque inacceptable pour la santé des humains et pour l'environnement, et ne répondent donc pas aux normes canadiennes actuelles en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement. En conséquence, tous les usages de carbofuran sont proposés pour être supprimés progressivement. Ceci inclut les usages enregistrés sur le colza, la moutarde, le tournesol, le maïs (doux, ensilé, fourrager), la betterave sucrière, le poivron vert, la pomme de terre, la framboise et la fraise ainsi que les usages d'urgence temporaires précédents sur le navet et le rutabaga. Pour de plus amples informations veuillez consulter le site Internet Santé Canada :

([http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/\\_prvd2009-11/index-eng.php](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/consultations/_prvd2009-11/index-eng.php))

#### **ÉTATS-UNIS**

Alors qu'aucune nouvelle LMR n'a été étudiée par la JMPR, la dose de référence aiguë a été réexaminée (Considérations générales 3.2) et les données de monitoring pour l'orange, la mandarine et la banane ont été révisées. La JMPR a conclu que les niveaux de résidus pour la banane peuvent être dangereux pour les enfants (dose de référence aiguë, 150%). C'est pourquoi la CXL pour la banane doit être renvoyée à l'étape 6 et examinée en vue de révocation si de nouvelles données sur les résidus et une méthode analytique plus sensible ne sont pas disponibles.

Il faut noter que EPA a conclu que les risques alimentaires, pour le travailleur et pour l'environnement sont inacceptable pour tous les usages de carbofuran. La révocation par EPA des tolérances pour le carbofuran est entrée en vigueur le 31 décembre 2009. Pour de plus amples informations veuillez consulter :

[http://www.epa.gov/oppsrrd1/reregistration/carbofuran/carbofuran\\_noic.htm](http://www.epa.gov/oppsrrd1/reregistration/carbofuran/carbofuran_noic.htm)

L'EPA des États-Unis a essayé de garantir que la JMPR, dans sa prise de décision ait accès à toutes les données de toxicologie qui étaient disponibles à l'EPA des États-Unis. Nous avons compris que la JMPR disposait de toutes les informations. En outre il apparaît que la JMPR a utilisé la même étude que les États-Unis pour sélectionner les repères, en fait les points de repère étaient les mêmes. Les différences dans les doses de référence aiguë et chronique étaient le résultat de l'utilisation de facteur de sécurité différents.

### **Phorate (112)**

#### **Australie**

L'Australie note que les données supplémentaires pour la pomme de terre transformée ont été évaluées par la JMPR 2009 mais que les préoccupations en matière d'ingestion sont restées. L'Australie appuie le maintien de la LMR à l'étape 7 jusqu'à ce que les préoccupations en matière d'ingestion alimentaire aient pu être résolues de façon satisfaisante.

#### **ÉTATS-UNIS**

The États-Unis suggèrent le maintien de la LMR pour la pomme de terre à l'étape 7 (pas d'avancement) vu les résultats de l'analyse affinée sur l'ingestion alimentaire effectuée par la JMPR 2009 (Considération générales 3.7). La dose de référence aiguë continue d'être dépassée. The États-Unis ont la même LMR/tolérance de (0,2 mg/kg) pour le phorate sur la pomme de terre et n'ont pas de préoccupation en matière d'ingestion alimentaire.

### **Cyperméthrine (118) comprenant alpha- et zêta-cyperméthrine**

#### **Australie**

L'Australie appuie l'avancement à l'étape 5/8 de toutes les LMR recommandées par la JMPR 2009.

L'Australie note que la LMR pour l'asperge devrait être retenue à l'étape 7 jusqu'à ce que les données supplémentaires fournies par la Thaïlande aient été évaluées par la JMPR 2011.

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA et DrfA ni aux LMR recommandées par la JMPR.

Le Canada n'a pas d'objection à la LMR recommandée par la JMPR.

#### **ÉTATS-UNIS**

Pas de commentaire.

La LMR pour l'asperge devrait être retenue à l'étape 5/6 en attendant la soumission de données par la Thaïlande.

### **Oxamyl (126)**

#### **Australie**

L'Australie note que la JMPR 2008 avait conclu qu'il y avait suffisamment de données pour appuyer les évaluations de BPA alternatives pour les agrumes, le concombre, les melons (à l'exception de la pastèque) et des piments. L'Australie appuie la rétention de ces LMR à l'étape 7 en attendant la réévaluation périodique de la JMPR prévue en 2012.

### **Triadimefon (133)**

#### **Australie**

L'Australie note que la JMPR 2009 n'a pas été en mesure d'utiliser l'approche des BPA alternatives pour les résidus de triadimefon dans les raisins étant donné que des résidus élevés pourraient provenir de toutes les BPA disponibles. L'Australie recommande la suppression de la LMR actuellement retenue à l'étape 7.

### **Prochloraze (142)**

#### **Australie**

L'Australie note que l'examen de BPA alternatives par la JMPR 2009 a résolu les préoccupations d'ingestion alimentaire. C'est pourquoi l'Australie suggère la suppression de la recommandation antérieure de LMR de 40 mg/kg à l'étape 7 et avance la nouvelle recommandation de la JMPR 2009 de 3 mg/kg à l'étape 5/8.

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, DrfA et aux LMR recommandées par la JMPR.

#### **ÉTATS-UNIS**

Le Prochloraze n'est pas enregistré aux États-Unis.

#### **Triazophos (143)**

#### **Australie**

L'Australie note que le CCPR 41 a décidé de retenir à l'étape 7 la LMR pour le soja (graine immature) en attendant la révision par la JMPR des données provenant de la Thaïlande concernant le résidu dans la portion comestible.

#### **Carbosulfan (145)**

#### **Australie**

L'Australie prend note de l'examen de BPA alternative pour les agrumes par la JMPR 2009 sous l'objet carbofuran. Le réexamen a permis la recommandation de LMR qui résolvent la préoccupation en matière d'ingestion alimentaire. C'est pourquoi l'Australie suggère la suppression des LMR à l'étape 7 pour le carbosulfan dans les oranges, douce et amère, et la mandarine ainsi que l'avancement à l'étape 8 des recommandations de la JMPR 2009 pour le carbofuran dans les agrumes.

#### **Benalaxyl (155)**

#### **Australie**

L'Australie appuie l'avancement de toutes les LMR à l'étape 5/8.

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, de DrfA et aux LMR recommandées par la JMPR. Benalaxyl n'est pas enregistré pour un usage au Canada, et aucune LMR pour l'importation n'a été établie, c'est pourquoi le Canada n'a pas effectué d'évaluation pour cette substance,

#### **ÉTATS-UNIS**

Benalaxyl n'est pas enregistré aux États-Unis.

#### **Cyfluthrine/beta-cyfluthrine (157)**

#### **Australie**

L'Australie prend note que faisant suite à l'examen par la JMPR 2009 de BPA alternatives pour le chou cabus et le brocoli, la JMPR n'a pas fait de nouvelles recommandations de LMR.

L'Australie a noté que les recommandations de LMR de la JMPR 2007 pour le chou cabus et le brocoli ont été renvoyées à l'étape 6 lors de la 41<sup>ème</sup> réunion du CCPR en examinant le retrait des recommandations lors de la 42<sup>e</sup> 3ème session si aucune BPA alternative n'est disponible.

L'Australie n'appuie pas l'avancement des recommandations de LMR au-delà de l'étape 6 pour le chou cabus et le brocoli et suggère que les recommandations soient supprimées.

#### **Canada**

Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, de DrfA et aux LMR recommandées par la JMPR.

Canada n'a pas d'objection aux recommandations de LMR de la JMPR.

#### **États-Unis**

Se fondant sur l'examen de BPA par la JMPR 2009 (Considérations générales 3.4), les États-Unis appuient le retrait des recommandations de LMR pour le chou cabus et le brocoli.

**Triadimenol (168)****Australie**

Voir commentaires sur triadimefon (133) ci-dessus.

**Buprofézine (173)****Australie**

Australie appuie l'avancement de toutes les recommandations de LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, de DrfA et aux LMR recommandées par la JMPR. Buprofézine n'est pas enregistré pour un usage au Canada et aucune LMR n'a été fixée pour son importation, c'est pourquoi le Canada n'a pas effectué d'évaluation pour cette substance.

**États-Unis**

La JMPR n'a pas fait d'estimation de LMR pur le café, notant qu'elle considère que les données étaient insuffisantes. Cependant elle n'a pas expliqué pourquoi elle estimait les données insuffisantes. Les États-Unis estiment que les données devraient être considérées comme suffisantes et soumettra un formulaire de préoccupation demandant une explication et un réexamen des données. Nous fournissons dans le formulaire de préoccupation les raisons pour lesquelles nous pensons qu'il faut un réexamen des données.

<b>Soumis par : Les États-Unis</b>			
<b>Date: 15/02/2010</b>			
<b>Pesticide/ Code chiffré du Pesticide</b>	<b>Numéro de code du Produit/</b>	<b>LMR (mg/kg)</b>	<b>Étape actuelle</b>
Buprofézine/173	Cerises de café/SB716	aucune	aucune
<i>S'agit-il d'une demande d'éclaircissement ? oui</i>			
<i>S'agit-il d'une préoccupation ? oui</i>			
<i>S'agit-il d'une préoccupation récurrente ? non</i>			
<b>Préoccupation</b> (déclaration spécifique de la raison de la préoccupation concernant l'avancement du projet de LMR)			
<p>La JMPR a examiné les données résidus des essais sur le terrain pour buprofézine sur les cerises de café. Selon le rapport, il y a eu 4 essais dans l'état de Hawaï pour une BPA avec des résidus de 0,10 ; 0,12 ; 0,16 et 0,24 mg/kg. (Une erreur apparente dans l'évaluation est notée, où les résultats de seulement 2 essais sont soulignés ; les quatre devraient l'être). La JMPR a conclu dans son rapport que quatre essais étaient inadéquats pour l'estimation d'un LMR pour le café.</p> <p>Les États-Unis maintiennent que les quatre essais, bien que minimes sont acceptables pour fixer une norme commerciale internationale. Aux États-Unis, le café n'est produit qu'à Hawaï, et donc l'exigence aux États-Unis pour un essai de terrain sur culture est que les essais aient lieu à Hawaï. Hawaï ne possède qu'une petite superficie agricole relativement petite (1.110.000 hectares au total) pour une seule zone climatique, et quatre essais pour un produit de cette région sont raisonnable. De plus, le café est un produit mineur pour les États-Unis, représentant un total de 6.500 hectares produisent annuellement quelque 7.000.000 livres .</p> <p>Les États-Unis notent également que sur une superficie d'essai indépendante, les parcelles ont été traités avec des pulvérisateurs de faible et de grand volume (au même ai/ha) en donnant les mêmes résultats. Donc dans les essais ont été réalisés avec un volume d'eau variable.</p>			
<b>Demande d'éclaircissement</b> (Déclaration Spécifique des éclaircissement demandés).			
Veuillez réexaminer les données des essais contrôlés et déterminer si une estimation de LMR peut être faite sur base des quatre essais.			
<i>Voulez-vous que cette préoccupation soit notée dans le rapport du CCPR ?Oui</i>			
<b>Données/informations</b> (description de chaque élément de donnée/information séparée qui est joint ou sera soumis au secrétariat concerné de la JMPR dans le mois précédant la réunion du CCPR).			
Aucune information/donnée supplémentaire, mais une demande de réexamen des résultats des essais contrôlés et une estimation de LMR pour la cerise de café.			

**Cadusafos (174)****Canada**



Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA et DrfA de la JMPR, le cadusafos n'est pas enregistré pour un usage au Canada, et aucune LMR pour l'importation n'a été fixée, raison pour lesquelles le Canada n'a pas évalué cette substance.

### **Hexythiazox (176)**

#### **Australie**

L'Australie appuie l'avancement de toutes les LMR à l'étape 5/8.

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, de DrfA et aux LMR recommandées par la JMPR. Hexythiazox n'est pas enregistré pour un usage au Canada et aucune LMR pour l'importation n'a été fixée, raison pour lesquelles le Canada n'a pas fait d'évaluation de cette substance.

#### **États-Unis**

La définition de résidus pour les produits végétaux des États-Unis n'est pas harmonisée avec celle de la JMPR. La JMPR inclut le parent uniquement pour les produits végétaux, alors que les États-Unis incluent hexythiazox, et donc ses métabolites contenant (chlorophényle-4)4-méthyle-2-oxo-3thiazoline exprimés composés parents.

Les États-Unis notent que la JMPR n'a pas été en mesure d'estimer une LMR pour le houblon en raison de données d'essais insuffisantes. Des données supplémentaires seront cherchées pour un examen futur par la JMPR.

### **Bifenthrine (178)**

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA et DrfA. Bifenthrine est actuellement révisé par l'enregistrement domestique canadien.

### **Cycloxydime (179)**

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, de DrfA et aux LMR recommandées par la JMPR. Cycloxydime n'est pas enregistré pour un usage au Canada, et aucune LMR pour l'importation n'a été fixée, raisons pour lesquelles le Canada n'a pas fait d'évaluation de cette substance.

### **Tebuconazole (189)**

#### **Canada**

Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées par la JMPR.

#### **États-Unis**

Les États-Unis appuient l'avancement des différentes LMR retenues à l'étape 6. Les États-Unis n'ont pas de préoccupation en matière d'ingestion alimentaire aiguë.

**Fenpyroximate (193)****Australie**

L'Australie appuie la retenue de la LMR pour les raisins à l'étape 7 en attendant la réévaluation des données pour les raisins prévue pour 2010. Ceci suit la nouvelle DrfA recommandée par la JMPR 2007.

**Haloxypop et haloxypop-R (194)****Australie**

Haloxypop a été évalué par la JMPR 2009 dans le cadre du programme de réévaluation périodique. Les recommandations de LMR listées aux étapes 4 et 7 ont été remplacées par celles de la JMPR 2009. L'Australie suggère que les anciennes recommandations aux étapes 4 et 7 pour haloxypop soient supprimées et celles de la JMPR 20089 avancées à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, de DrfA et aux LMR recommandées par la JMPR. Haloxypop n'est pas enregistré pour un usage au Canada, et aucune LMR pour l'importation n'a été fixée, raisons pour lesquelles le Canada n'a pas fait d'évaluation de cette substance.

**États-Unis**

Haloxypop n'est pas enregistré aux États-Unis.

**Fenbuconazole (197)****Australie**

L'Australie note qu'il n'y a pas eu d'estimation à court terme, la JMPR ayant déjà examiné la nécessité d'une DrfA, l'Australie recommande que toutes les LMR avancent à l'étape 6 en attendant les résultats de la JMPR sur une DrfA, tout en notant que certaines LMR sont déjà fixées au LOQ (limite de détection de quantification) et que certaines des valeurs plus élevées sont fixées pour les produits destinés à l'alimentation animale.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, de DrfA et aux LMR recommandées par la JMPR.

**ÉTATS-UNIS**

La définition de résidus pour les végétaux et produits des animaux d'élevage des États-Unis n'est pas harmonisée à celle de la JMPR. La définition de la JMPR est fenbuconazole, alors que les États-Unis incluent deux métabolites furanone (40 CFR 180.480).

**Esfenvalerate (204)****Australie**

L'Australie prend note et appuie la décision du Comité de retenir l'avant-projet de LMR pour la graine de coton, la tomate et le blé à l'étape 7 en attendant le retrait progressive du fenvalerate.

### Methoxyfenozone (209)

#### **Australie**

L'Australie appuie l'avancement de toutes les LMR à l'étape 5/8

#### **Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, de DrfA et aux LMR recommandées par la JMPR.

#### **États-Unis**

La JMPR n'a pas réussi à estimer une LMR pour le concombre, la courgette et le melon (ou groupe des cucurbitacées), notant que les données des essais sur le terrain représentaient des taux d'application excessif par rapport à l'étiquette américaine. Les États-Unis veulent soumettre un formulaire de préoccupation. Se fondant sur notre compréhension de la situation, nous croyons qu'il s'agit d'une décision de gestion des risques de fixer ou non une LMR fondée sur les données disponibles pour ce produit chimique à risque réduit qui ne pose aucune préoccupations en matière de sécurité sur base des données des essais de résidus disponibles effectués pour un taux d'application de 1,55 de la BPA maximale. Nous allons demander au CCPR de demander à la JMPR d'estimer des LMR fondées sur les données disponibles et de fournir leur participation quant à savoir si et comment l'estimation doit être utilisée pour la fixation de LMR. Ces informations doivent alors être examinées par le CCPR pour déterminer s'il faut avancer ou non des recommandation de LMR. Nous croyons que ceci est plus approprié à la situation actuelle pour laquelle la JMPR déclare simplement « comme le taux d'application ne correspondait pas à la BPA, le réunion n'a pas pu faire une estimation du niveau maximum de résidu. »

<b>Soumis par : Les États-Unis</b>			
<b>Date: 02/15/2010</b>			
<b>Pesticide/ Code chiffré du Pesticide</b>	<b>Numéro de code du Produit/</b>	<b>LMR (mg/kg)</b>	<b>Étape actuelle</b>
Methoxyfenozone/209	Melon (sauf pastèque)/VC46 Concombre/VC424 Courgette/VC431	Aucune	-
<i>S'agit-il d'une demande d'éclaircissement ? oui</i>			
<i>S'agit-il d'une préoccupation ? oui</i>			
<i>S'agit-il d'une préoccupation récurrente ? non</i>			
<i>Préoccupation (déclaration spécifique de la raison de la préoccupation concernant l'avancement</i>			

*du projet de LMR)*

La JMPR a examiné les données sur les résidus des essais sur le terrain pour methoxyfenozide sur plusieurs cucurbitacées : cantaloup (7 essais) ; concombre (8 essais) ; courgette(6 essais). La JMPR a déclaré que le taux d'application pur l'essai sur le terrain dépassait la BPA de 120% (étiquette) et que dès lors les données ne pouvaient pas être utilisées pour une estimation de LMR pour les produits individuels.

Les États-Unis sont d'accord en ce sens que le taux d'application total sur le terrain était de 155% de la BPA et que pour le reste toutes les conditions de la BPA étaient remplies. Les résidus déterminés étaient plus probablement un peu supérieurs à ceux des études réalisées à 100 – 120% de la BPA, lorsque 120% de la BPA sont couramment utilisés comme limite supérieure. Cependant pour des raisons de commerce international, là où des niveaux de résidus sont considérés comme sûrs selon les analyses d'évaluation de risque d'ingestion alimentaire, une norme fondée sur ces essais devrait être établie. Elle serait <2 X la LMR de la LMR obtenue à partir des études effectuées en exacte conformité avec la Bpa.

Cette exagération semble mineure lorsqu'elle est comparée à toutes les incertitudes dans les essais sur le terrain et dans les analyses et dans les procédures d'estimation des LMR. Par exemple, les cucurbitacées sont des cultures à maturation rapide, et les niveaux de résidus fluctueront donc considérablement dans un bref intervalle de temps avec la taille du concombre, de la courgette ou du melon.

Alternativement une correction pourrait être appliquée pour réduire l'exagération à 120% de la BPA, c'est-à-dire 120/155 X LMR, ou 0,77 X LMR estimée à partir des essais exagérés sur le terrain.

Les États-Unis notent que cette question est importante parce que methoxyfenozide est un produit chimique nouveau à faibles risques. Il a été accepté pour une révision et l'enregistrement par US EPA dans le cadre de l'Initiative Pesticide à Risque Réduit en démontrant un risque plus inférieur pour l'environnement et les être humains comparé aux pesticides alternatives actuellement sur le marché. Donc, les États-Unis estiment que tout effort devrait être fait pour établir une norme commerciale internationale pour ce pesticide afin qu'il puisse être utilisé sur les produits alimentaires qui seront commercialisés au niveau international.

Parce qu'il y a deux préoccupations en concurrence : (1) l'importance qu'il y a à suivre la pratique établie par la JMPR (que les données des essais sur le terrain restent dans la limite des 120% de la BPA du label) et 2) l'importance qu'il y a à fixer une norme pour un pesticide nouveau, plus sûr pour lequel il n'y a pas de préoccupation en matière de risque. Les États-Unis pensent que les questions qui ont été soulevées sont des questions de gestion des risques sur lesquelles finalement devrait décider le CCPR dans son de gestion des risques.

Donc, les États-Unis demanderont au CCPR d'instruire la JMPR 2010 de faire une estimation de LMR pour le concombre, la courgette et le melon sur base des données qui ont été précédemment révisées et de fournir l'occasion d'une discussion complète sur tous les points notés par la JMPR concernant les LMR estimées. Le CCPR 2011 devrait alors examiner les estimations de LMR ainsi que les problèmes concernant les estimations et décider, dans son rôle de gestionnaire des risques,

***Demande d'éclaircissement*** (Déclaration *Spécifique* des éclaircissement demandés).

Veillez réexaminer les données des essais sur le terrain se rapportant à la légère exagération du taux d'application de la BPA et faire une estimation de LMR. Le rapport du 43<sup>ème</sup> CCPR (2011) devrait inclure les estimations de LMR ainsi que tout questions de la JMPR.

***Voulez-vous que cette préoccupation soit notée dans le rapport du CCPR ?Oui***

***Données/informations*** (description de chaque élément de donnée/information séparée qui est joint ou sera soumis au secrétariat concerné de la JMPR dans le mois précédant la réunion du CCPR).

Aucune donnée/information, mais une demande de réexamen des résultats des essais contrôlés et une estimation de LMR pour le concombre, la courgette et le melon.

**Metalaxyl-M (212)****Australie**

L'Australie note que le Comité a décidé de retenir tous les avant-projets de LMR à l'étape 7, en attendant la réévaluation périodique du metalaxyl par la JMPR 2013.

**Indoxacarbe (216)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de toutes les nouvelles LMR à l'Étape 5/8.

Se fondant sur les calculs d'ingestion alimentaire à court terme de la JMPR 2009 pour la laitue pommée, l'Australie estime que la CXL pour ce produit devrait être révoquée tout en prenant note des commentaires de la JMPR expliquant qu'il n'y a pas de BPA alternative.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, DrfA et aux LMR recommandées par la JMPR.

Indoxacarbe n'est pas enregistré pour un usage au Canada en raison d'une insuffisance d'information.

**ÉTATS-UNIS**

Pas de commentaire.

**Boscalide (221)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de toutes les recommandations de LMR à l'Étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, DrfA et LMR recommandées par la JMPR.

Le Canada n'a pas d'objection aux LMR recommandées par la JMPR (Étape 6)

**États-Unis**

La définition de résidu des États-Unis pour les produits d'animaux d'élevage n'est pas harmonisée avec celle de la JMPR. Les États-Unis incluent nicotinamide et ses métabolites acide glucuronique dans la définition. La JMPR n'a que le parent boscalide (40CFR 180.589). Les États-Unis approuvent la procédure de la JMPR pour l'estimation de LMR pour les cultures en assolement.

Les États-Unis appuient les recommandations de LMR de la JMPR 2009 pour la banane et le kiwi.

**Zoxamide (227)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de toutes les LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, de DrfA et de LMR recommandées par la JMPR.

**ÉTATS-UNIS**

Pas de commentaire.

**Prothioconazole (232)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de toutes les LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA et de DrfA de la JMPR ni aux LMR recommandées par la JMPR à la fois pour le métabolite et composé parent. Le Canada a fixé des LMR et établi des points de repère toxicologiques pour le composé parent uniquement pour couvrir simultanément le parent et le métabolite.

**États-Unis**

Les États-Unis approuvent les projets de LMR.

**Fluopicolide (235)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de toutes les LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA et DrfA de la JMPR pour le principal métabolite et métabolite parent (2,6-dichlorobenzamide) Le Canada n'a pas ailleurs par d'objection aux LMR recommandées par la JMPR. Fluopicolide est actuellement en révision pour un enregistrement domestique au Canada.

**États-Unis**

The États-Unis notent qu'une légère différence entre la Classification Codex et le système de classification des États-Unis conduit à différentes estimations de LMR\tolérances pour les légumes du genre brassica « chou-fleur par rapport au groupe 5a cabus et brassica tige.

**Metaflumizone (236)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de toutes les LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA, DrfA et LMR recommandées par la JMPR.

Metaflumizone n'est pas enregistré pour une usage au Canada en raison d'une insuffisance d'information.

**États-Unis**

Les États-Unis notent que de nombreux essais provenant des États-Unis n'ont pas pu être évalués en raison de l'enregistrement en suspend aux États-Unis a été retiré.

**Spirodiclofen (237)**

**Australie**

L'Australie appuie l'avancement de toutes les LMR à l'étape 5/8

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection aux projets de DJA et DrfA, ni des LMR recommandées par la JMPR.

**États-Unis**

Pas de commentaire